

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
16 avril 2026
n° 15 / 8124^e
pages 665 à 712

CHRONIQUE / Collectivité territoriale

1946 – Essor et échec de la départementalisation

> Bernard Beignier

676

ÉDITORIAL

665 Le Palais illégal du facteur Cheval, *Xavier Baki-Mignot*

ACTUALITÉS

- 668 Société civile (pacte tontinier) : nullité de la société
- 668 Répétition de l'indu (prescription) : procédure administrative contentieuse
- 669 Assurance automobile (prise d'effet) : paiement de la première cotisation
- 669 Bail rural (droit de préemption) : condition d'exploitation personnelle
- 670 Urbanisme (loi du 13 juillet 2006) : prescription de l'action en démolition
- 670 Action civile (décès de la victime) : poursuite par les ayants droit
- 671 Garde à vue (majeur protégé) : inconstitutionnalité du régime
- 672 Perquisition (validité) : inconstitutionnalité du régime
- 673 Cour d'assises (mandat de dépôt) : inconstitutionnalité du régime
- 673 Principes directeurs (juge) : bon déroulement de l'instance

POINT DE VUE

674 Sait-on... (à propos de l'Université française), *Renaud Bourget, Gustavo Cerqueira et Nicolas Nord*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 680 **Panorama** : Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*
- 691 **Notes** : De la perte de rentabilité du contrat, À propos de l'affaire *beIN/Canal+/LFP*,
note sous Paris, 14 janv. 2026, Frédéric Buy
- 707 Clair-obscur sur la saisie immobilière d'un bien acquis par un époux commun en biens
et un tiers, *note sous Civ. 2^e, 11 déc. 2025, Nathalie Pierre*

ENTRETIEN

712 Marine Yzquierdo – Retour sur la proposition de loi relative
à la personnalité juridique et aux droits de la Seine



Lefebvre Dalloz



PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut
DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Xavier Baki-Mignot

665

Le Palais illégal du facteur Cheval



ACTUALITÉS

668

DROIT DES AFFAIRES

Société et marché financier
Société civile (pacte tontinier) :
nullité de la société, *Civ. 3^e, 9 avr. 2026*

668

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Répétition de l'indu (prescription) :
procédure administrative contentieuse,
Civ. 1^{er}, 9 avr. 2026
Assurance automobile (prise d'effet) :
paiement de la première cotisation,
Civ. 2^e, 2 avr. 2026

669

DROIT IMMOBILIER

Bail
Bail rural (droit de préemption) :
condition d'exploitation personnelle,
Civ. 3^e, 2 avr. 2026
Construction-Urbanisme
Urbanisme (loi du 13 juillet 2006) :
prescription de l'action en démolition,
Civ. 3^e, 9 avr. 2026

670

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale
Action civile (décès de la victime) :
poursuite par les ayants droit,
Crim. 8 avr. 2026
Garde à vue (majeur protégé) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 3 avr. 2026
Perquisition (validité) : inconstitutionnalité
du régime, *Cons. const. 10 avr. 2026*
Cour d'assises (mandat de dépôt) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 10 avr. 2026

673

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Principes directeurs (juge) :
bon déroulement de l'instance,
Civ. 2^e, 2 avr. 2026



674

Sait-on... (à propos de l'Université française)
par Renaud Bourget, Gustavo Cerqueira
et Nicolas Nord



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

676

1946 – Essor et échec de la départementalisation
par Bernard Beignier

PANORAMA

680

Droits et libertés corporels
avril 2025 – mars 2026
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

691

De la perte de rentabilité du contrat.
À propos de l'affaire *belIN/Canal+/LFP*,
note sous *Paris*, 14 janv. 2026
par Frédéric Buy

707

Clair-obscur sur la saisie immobilière d'un bien acquis
par un époux commun en biens et un tiers,
note sous *Civ. 2^e*, 11 déc. 2025
par Nathalie Pierre



712

Marine Yzquierdo – Retour sur la proposition de loi
relative à la personnalité juridique et aux droits de la Seine

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).